

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/131

OBJET : ACQUISITION FONCIÈRE GARE DE BEAUTIRAN

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 31

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date de convocation : 5 novembre 2018

Date d'affichage de la convocation au siège : 5 novembre 2018

Le 13 novembre de l'année deux mille dix-huit à 18h30

à La Brède – Salle des Fêtes

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

| NOM Prénom | Présents* | Excusés, procuration à | NOM Prénom | Présents* | Excusés, procuration à |
|--------------------------------------|-----------|---------------------------|------------------------------|-----------|---------------------------|
| TAMARELLE Christian (Président) | P | | DANNÉ Philippe (Maire) | P | |
| BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire) | P | | DUFRANC Michel (Maire) | P | |
| BOURGADE Laurence (Maire) | P | | FATH Bernard | P | |
| CONSTANT Daniel (Maire) | A | | GAZEAU Francis (Maire) | P | |
| CLAVERIE Dominique (Maire) | P | | LEMIRE Jean-André (Maire) | A | |
| CLÉMENT Bruno (Maire) | P | | MAYEUX Yves (Maire) | P | |
| DARBO Benoît (Maire) | A | | BOS Fabrice | E | M. FATH |
| TALABOT Martine | P | | CHENNA Nadine | P | |
| BARRÈRE Philippe | P | | EYL Muriel | E | Mme LABASTHE |
| LAGARDE Valérie | P | | FOURNIER Catherine | E | Mme CHENNA |
| BLANQUE Thierry | P | | LABASTHE Anne-Marie | P | |
| CANADA Béatrice | P | | MOUCLIER Jean-François | A | |
| BALAYE Philippe | P | | POLSTER Monique | P | |
| BOUROUSSE Michèle | E | M. GACHET | LACOSTE Benoit | P | |
| GACHET Christian | P | | BROSSIER Jean-Marie | P | |
| ROUSSELOT Nathalie | P | | BENCTEUX Laure | E | M. CHEVALIER |
| DURAND Félicie | E | M. LARRUE | CHEVALIER Bernard | P | |
| LARRUE Dominique | P | | HEINTZ Jean-Marc | P | |
| BETES Françoise | E | M. LEMIRE | BORDELAIS Jean-François | E | Mme BURTIN DAUZAN |
| DE MONTESQUIEU Alexandre | P | | DEBACHY Maryse | P | |
| MARTINEZ Corinne | P | | KESLER Jean | A | |
| OHRENSSTEIN- DUFRANC Sylvie | P | | | | |
| AULANIER Benoist | P | | | | |

Sur proposition de Monsieur le Président, M. CHEVALIER est élu(e) secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/131

OBJET : ACQUISITION FONCIÈRE GARE DE BEAUTIRAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la CCM et notamment son article 3 – 1 – 2 portant sur l'aménagement de l'espace,

Vu l'avis de France Domaine n°2018-33037V0885 en date du 5 avril 2018, qui n'a néanmoins pas de caractère obligatoire compte tenu du montant de la transaction,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

Le développement du territoire a engagé la Communauté de Communes à participer à des opérations de sécurisation du trafic pour les déplacements d'intérêt communautaire.

Les nouveaux modes de déplacement conduisent à une densité des besoins en stationnement autour de la gare de Beautiran, cette situation nécessite de renforcer les équipements existants.

Afin de permettre la mobilité autour de la gare de Beautiran et de répondre mieux au besoin et à la bonne marche des services publics, en particulier le transport scolaire et le ramassage des ordures ménagères, il est projeté de réaliser des aménagements de stationnements supplémentaires.

La sécurisation des déplacements et la mobilité vers la gare de Beautiran étant d'intérêt communautaire, il est proposé que la CCM participe en partenariat avec le gestionnaire du domaine public à la réalisation de ces aménagements.

A cette fin, il est proposé que la CCM réalise l'acquisition foncière de l'emprise nécessaire à ces aménagements.

SNCF Réseau, propriétaire du terrain concerné, a donné son accord pour vendre une emprise de la parcelle C 780 située sur la commune de Beautiran d'une superficie totale de 36 088 m², au prix fixé par France domaine de 100 €/m².

La CCM prendra également à sa charge les frais annexes, à savoir :

- les frais de notaires et de réquisition de transfert de propriété
- les frais de fourniture, pose et entretien de la clôture défensive en limite de propriété ferroviaire
- les frais de géomètre

L'emprise nécessaire à la réalisation de cet aménagement est de 732 m².

Il est donc proposé que la CCM réalise l'acquisition de 732 m² pour un montant de 73 200 €, à majorer éventuellement de la TVA applicable à l'opération.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/131

OBJET : ACQUISITION FONCIÈRE GARE DE BEAUTIRAN

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve cette acquisition de 732 m² sur la parcelle C 780 sur la commune de Beautiran pour un montant de 73 200 € (soixante treize mille deux cents euros) à majorer éventuellement de la TVA applicable à l'opération, et auquel il convient d'ajouter les frais annexes.
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent.
- Autorise le Président à mener toutes les démarches utiles à la bonne réalisation de cette opération.

Fait à Martillac, le 13 novembre 2018

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement